



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRST 4

2021 - 2025

PRST 4

Plan Régional Santé au Travail
de **Guyane**



Entrepreneurs,
employeurs & salariés



Accidents
& maladies professionnelles



Département
de la Guyane

| ÉDITORIAL



Depuis 2005, avec le premier Plan Santé au Travail (PST), le gouvernement affiche une réelle volonté de faire de la santé au travail une de ses priorités. Les PST 1,2 et 3 ont constitué une avancée pour le développement de la politique de santé au travail.

Toutefois la crise sanitaire que nous avons traversée et qui perdure, a remis en perspective la santé et les conditions de vie au travail, au cœur des préoccupations de notre société. Avec notamment dans les entreprises, la mise en place et le développement du télétravail, qui a marqué un tournant durable tout en contribuant à placer les conditions de travail au cœur du dialogue social et des relations quotidiennes au sein des collectifs de travail.

La prévention des accidents et maladies professionnelles est une condition de progrès économique et social. Ainsi cette dynamique doit être poursuivie et renforcée afin d'améliorer le bien-être des salariés et la compétitivité des entreprises.

La pandémie a empêché la bonne finalisation du PRST3 mais la préparation de ce PRST 4 a pu se faire efficacement avec l'ensemble des partenaires.

Ce nouveau plan qui couvrira la période 2021-2025, s'articule autour des différents axes du plan national. Si la prévention primaire est toujours une priorité, un des axes forts sera la prévention de l'usure et de la désinsertion professionnelle. Une autre caractéristique essentielle de ce plan, réside dans l'émergence d'actions qui touchent en même temps à la santé travail, la santé publique et la santé environnementale. De plus, les services de santé du travail devenus, avec la loi du 2 août 2021, le service de prévention et de santé au travail (SPST) auront également un rôle prépondérant dans toutes ces actions.

Le PRST 4 de Guyane comporte 20 actions dont plusieurs marquent une forme de continuité alors que d'autres sont très clairement innovantes, après une large concertation avec les acteurs de la prévention

Dans la continuité des actions déjà engagées, ce PRST 4 constituera un nouvel élan dans la recherche de la connaissance en santé au travail, ainsi que dans la sensibilisation et l'information des travailleurs afin de toujours préserver leur intégrité physique et psychique.

Frédérique RACON

Directrice de la DGCOPOP

SOMMAIRE

<u>Glossaire</u>	1
<u>I - Le diagnostic régional</u>	3
A - Les données de cadrage	4
B - Le marché du travail	5
C - Les secteurs d'activité	7
D - Les conditions de travail	10
E - Les données en santé au travail	12
<u>II - Le Plan National Santé au Travail</u>	15
<u>III - Le Plan Régional Santé au Travail</u>	19
A - Eléments de bilan du PRST 3	(ANNEXE 47)
B - La construction du PRST 4	20
C - Les actions du PRST 4	21
D - Le suivi du PRST 34	21
<u>Les actions du PRST 4</u>	23
<u>Liste des actions</u>	25
<u>Fiches techniques</u>	27

| GLOSSAIRE

ARACT : Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail
AT : Accident de Travail
BIT : Bureau International du Travail
BTP : Bâtiment, Travaux Public
CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CGSS : Caisse Générale de Sécurité Sociale
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CISTC : Centre Interprofessionnel de Santé au Travail de Cayenne
CMR : Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique
COCT : Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail
CROCT : Comité Régional d'Orientation sur les Conditions de Travail
CSE : Comité Social et Economique
CSPS : Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé
DETCC : Direction des Entreprises, du Travail, de la Concurrence et de la Consommation
DGCOPOP : Direction Générale de la Cohésion et des Populations
DP : Délégué du Personnel
DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnelles
EPI : Équipement de Protection Individuel
INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité
IPP : Incapacité Partielle Permanente
IPRP : Intervenants Prévention des Risques Professionnels
IRP : Instance Représentative du Personnel
MOE : Maître d'Œuvre
MOA : Maître d'Ouvrage
MP : Maladie Professionnelle
OiRA : Online Interactive Risk Assessment
OPPBTP : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PRITH : Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés
PRSE : Plan Régional Santé Environnement
PRST : Plan Régional Santé au Travail
PST : Plan Santé au Travail (national)
RPS : Risque Psycho-Sociaux
SPST : Service de Prévention et de Santé au Travail
SS3 : Sous-section 3 (activités de retrait de matériaux amiantés)
SS4 : Sous-section 4 (activités d'interventions sur des matériaux amiantés)
STKOG : Service interentreprises de Santé au Travail de Kourou et Ouest Guyane
TMS : Trouble Musculo-Squelettique
TPE : Très Petites Entreprises

I - LE DIAGNOSTIC RÉGIONAL

A – Les données de cadrage (source DARES 2020)

La Guyane est une collectivité territoriale française située en Amérique du Sud. Avec une superficie de **83 846 km²**, la Guyane est la deuxième plus grande région de France et la seconde moins peuplée, après Mayotte. C'est également le département le plus boisé, **98 %** du territoire étant couvert d'une forêt équatoriale qui reste parmi les plus riches et les moins écologiquement fragmentées du monde.



Estimée à **294 436** habitants au 1er janvier 2022, la population guyanaise a doublé en 25 ans. Avec Mayotte, la Guyane reste le département le plus dynamique de France. Bien qu'en net ralentissement ces dernières années, la croissance démographique guyanaise reste à un niveau élevé (2,4 % en Guyane contre 0,4 % pour la France en moyenne entre 2013 et 2019). Le dynamisme de la population reste fondé sur le solde naturel en excédant (différence entre les naissances et les décès = + 7000 en 2019). La jeunesse de la population explique à la fois le taux de natalité élevé et le faible taux de mortalité. Le solde migratoire reste déficitaire (davantage de départ de Guyane que d'arrivées).

Les difficultés économiques, sociales et politiques des pays voisins font du territoire français d'Amérique du Sud une destination de choix, expliquant des arrivées permanentes de personnes en âge de travailler.

À l'inverse, de nombreux jeunes quittent le territoire à la recherche d'un emploi ou à la poursuite de leurs études.

Les projections démographiques réalisées par l'INSEE font apparaître, dans un scénario de référence élevé¹, une population de **442 000** habitants à l'horizon 2040. L'économie guyanaise devra toujours faire face à d'importants enjeux concernant l'éducation et la formation de la jeunesse, de l'emploi des personnes en âge de travailler, mais aussi de l'accueil des seniors dont la population sera multipliée par **5** à l'horizon 2050.

¹ Les hypothèses du scénario de référence élevé, établi en 2017, sont en accord avec les données démographiques actuelles (cf : Insee analyse Guyane n°36).

DONNÉES DE CADRAGE	GUYANE
Superficie (15% de la superficie du territoire métropolitain)	83 554 km ²
Nb d'habitants (en milliers) Insee - RP 2019	281,7
Dynamique démographique 42% de moins de 20 ans en 2019 (contre 24 % en métropole)	+2,4%/an en moyenne entre 2013 et 2019
Densité d'habitant au km ² très faible	3,4 Hbts/ km ²
Population en âge de travailler (Enquête emploi en continu 2018)	170 100
Actifs	87 000
dont actifs ayant un emploi	70 400
dont chômeurs	16 600
Inactifs	83 100
Taux d'activité	51 %
Taux d'emploi	41 %
Taux de chômage	19%
Illettrisme en 2011 (part de la population des 16-65 ans)	?? %
LES JEUNES EN GUYANE	
Jeunes âgés de 15 à 24	46 300
Population de moins de 15 ans en 2019	32,8%
Jeunes de nationalité étrangère	33%
Nombre de NEET (16-29 ans, ni à l'école, ni en emploi ni en formation) en 2018 en Guyane	27 600

Une grande partie du territoire n'est pas habitée tandis que l'agglomération de Cayenne, Saint Laurent du Maroni et Kourou concentrent plus de **70 %** de la population. Cette concentration démographique entraîne des problèmes de saturation des infrastructures, et, cumulé à la croissance démographique, des tensions sur le marché du logement.

Les contraintes géographiques, les problèmes de transport et de logement, les difficultés sociales et familiales limitent l'impact des politiques menées en faveur d'un accès équitable pour tous à la formation et à l'emploi sur l'ensemble du territoire.

La croissance démographique est un atout important pour le développement économique du territoire mais est également génératrice à court/moyen terme de besoins considérables en infrastructures, écoles, logements, centre de soins, équipements collectifs et emplois afin de répondre aux besoins de la population.

De par leur enclavement, les communes isolées du fleuve ou de l'intérieur nécessitent des réponses appropriées en termes d'équipements et de services, souvent difficiles à mettre en œuvre et générant des surcoûts.

B – Le Marché du travail

Le dernière enquête emploi complète de l'INSEE de 2018 révèle un taux de chômage au sens du BIT de **19%**, sur **87.000** personnes actives de 15 ans ou plus, soit près de **17 000** personnes au chômage.

L'INSEE fait également apparaître qu'une grande partie des guyanais inactifs sont susceptibles de se porter sur le marché du travail mais qu'ils souhaiteraient travailler sans faire le moindre effort de recherche. Ce « halo du chômage » représente dans l'enquête 26 000 personnes, une particularité de la Guyane où le halo du chômage est plus important que le nombre de chômeurs. Perturbée par la crise sanitaire, l'enquête emploi en continu pour la Guyane montre tout de même des améliorations sur le marché du travail en 2022, et plus particulièrement un taux de chômage qui converge vers les **14 %** et d'importantes disparités entre le centre de la Guyane et l'Ouest où le taux de chômage est près du double qu'ailleurs.

Si l'INSEE mesure le nombre de chômeurs, Pôle Emploi comptabilise chaque mois le nombre de personnes qui font des démarches de recherche en s'inscrivant en tant que demandeurs d'emploi.

En 2ème trimestre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi et immédiatement disponibles (catégorie A B C) est de **23 880 inscrits**, et de 19 870 pour la seule catégorie A, dans les fichiers de Pôle Emploi en fin de mois. La demande d'emploi est en diminution continue depuis 2020 , et sa progression ne suis pas la croissance démographique de la Guyane.

Cette diminution du nombre de demandeurs d'emploi profite à l'ensemble des catégories d'âges, de sexe ou de durée d'inscription. Les demandeurs d'emploi de longue durée représentent plus de **28 %** de la demande d'emploi, et cette proportion tend à décroître.

Nb de DE inscrits cat. A STMT PÔLE EMPLOI DARES – T2-2022	19 869
(évol° glissement annuel) %	-3
Nb de DE inscrits cat. ABC STMT PÔLE EMPLOI DARES - T2-2022	23 880
(évol°T4/T3) %	1
Nombre de DE de moins de 25 ans. ABC (en milliers) déc. 2016 <i>part des Jeunes demandeurs d'emploi</i>	3 830
<i>Part des Jeunes demandeurs d'emploi, DEFM ABC</i>	16,00%

Du fait de sa croissance démographique, la Guyane doit créer près de **2000 emplois** pour que le chômage n'augmente pas.

La demande d'emploi des jeunes : (16 % de la DFMA) est plus faible que la part des seniors alors que les jeunes sont surreprésentés dans la population. En effet de nombreux jeunes ne font pas la démarche de s'inscrire à Pôle emploi, car ils n'y trouvent pas d'avantages à priori.

La demande d'emploi des femmes : les obstacles à l'insertion professionnelle des femmes sont multiples : leur plus faible niveau de formation (voire de scolarisation) , causé et ou se conjuguant avec des problèmes de garde d'enfant. Les questions de logements et de transports constituent des freins supplémentaires à l'emploi et ou à la formation.

Les migrants et les étrangers : représentant près d'un tiers de la population, les migrants nés à l'étranger ont les plus en difficulté dans l'accès à l'emploi pour deux raisons principales :

- Une faible maîtrise de la langue française ;
- Un très faible niveau de formation initiale et de qualification professionnelle.

Les seniors : En décembre 2016 avec 5 817 demandeurs d'emploi, la part des seniors dans la DEFMA ABC en Guyane représente 24%.

Les travailleurs handicapés : Le public handicapé et notamment les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés comptent parmi les publics en grande difficulté, dont la prise en charge est aujourd'hui limitée.

Les personnes handicapées connaissent des difficultés en matière d'accès à l'emploi, combinées à un faible niveau de formation. Ainsi, en 2020, avec un effectif de **930** demandeurs d'emploi en situation de handicap ne représente que 4 % de la demande d'emploi. Pourtant, ils représentent près de la moitié des demandeurs d'emploi de longue durée.

La part des bénéficiaires du RSA est particulièrement élevée : Au 31 décembre 2020, la Guyane recensait 23 400 allocataires du RSA, dont 17 000 allocataires du RSA non majoré, et 6 400 du RSA majoré. Au total, le taux de couverture du RSA (proportion de la population couverte par le RSA), et de 23,4 % (5,6% pour la France métropolitaine). Sur la même période, les allocataires de la prime d'activité s'élèvent à **10 800** individus.

C – Les secteurs d’activité

Nb d’établissement Insee REE au 31/12/2021	22 818 (dont 3 116 créations en 2021)
PIB (en valeur en M€) Insee, comptes régionaux 2021 (provisaires) base 2014	4 580
PIB par habitant (€/hab.) Insee, comptes régionaux 2021 (provisaires) base 2014	17 500 (=51% du PIB français)
Augmentation du PIB entre 2020 et 2021 Taux de croissance entre 2016 et 2021	3,5 % 1,73 % an en moyenne

De petite taille, l’économie guyanaise est à plus volatile que l’économie française dans son ensemble. Son cycle économique n’est pas corrélé avec le cycle de la France métropolitaine.

Du fait de sa petite taille, l’économie guyanaise est très dépendante des importations, constituées de biens non produits localement qui ne génèrent qu’une très faible valeur ajoutée locale.

1. L’agriculture et la pêche

Le nombre d’exploitations agricoles en Guyane est en croissance constante. **6 135** exploitations agricoles sont dénombrées en **2020**, contre 5 983 en 2010 (soit une hausse de 2,5 % en dix ans). Bien que les petites exploitations soient majoritaires (trois quarts des exploitations totales), le nombre des grandes exploitations augmente le plus (triplement sur la période 2010-2020). Par la croissance démographique soutenue, la demande intérieure est soumise à une forte pression, dynamisant ainsi la production locale mais également les importations.

La filière poursuit son renforcement et sa structuration, notamment pour la production de viandes, l’objectif des pouvoirs publics étant d’améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale.

Le secteur agricole se caractérise également par une prédominance de l’informel.

La filière pêche La filière pêche génère **800** emplois directs et près de **2 400** emplois indirects. Selon la DGTM, 420 à 450 marins occupent près de 350 postes de travail embarqués. Bien que non réglementée, la pêche fluviale est une activité également répandue, surtout dans l’Ouest guyanais.

La filière souffre de marge financière faible pour l’exportation de poisson frais vers la métropole et reste soumise à de forts aléas climatiques pour une production stable (crevettes).

À cela vient s’ajouter le faible niveau de rémunération des marins et les conditions de vie à bord des navires ne sont pas aux standards modernes. Le métier est donc peu attractif localement d’où le fait que les postes soient pourvus par des marins ressortissants de l’UE et des marins hors UE qui entrent facilement en Guyane. Les équipages sont ainsi composés à 85 % de marins étrangers à l’UE, parlant rarement français. Pour la majorité des marins, le niveau de formation est au plus celui du niveau de l’école primaire.

La formation des marins de la filière pêche Guyanaise est très en deçà des exigences législatives et réglementaires.

2. La filière bois

L'**industrie du bois** compte plus de **200** entreprises, dont près de **90 %** de TPE. Elle emploie directement plus de **900** personnes. Ses débouchés sont principalement liés à la commande publique.

L'activité de première transformation est très concentrée puisque les principales scieries transforment plus de **90 %** des volumes exploités. Le bâtiment constitue le premier débouché du matériau bois en Guyane. Les produits élaborés par la seconde transformation (charpentes, menuiseries, pièces d'ébénisterie, etc.) sont absorbés en quasi-totalité par le marché local et ne couvrent qu'une faible partie des besoins en produits manufacturés

3. L'industrie

Le **secteur industriel** guyanais s'organise autour des activités suivantes : agroalimentaire, manufacturière (dont le spatial), extractive, production et distribution d'eau, de gaz et d'électricité. En 2020, l'industrie représente **9,8 %** de la valeur ajoutée en Guyane contre 13,4 % pour la France métropolitaine. En 2022, l'industrie représente **10,2 %** des établissements guyanais et **7,5 %** de l'emploi salarié.

L'**industrie spatiale** représente **15 %** de la valeur ajoutée de l'économie guyanaise en 2014, contre 16 % en 2002 et 28 % en 1990. Cette décroissance est la traduction du développement général des activités économiques de la Guyane et de la diversification de son économie. L'industrie spatiale en Guyane compte environ **4 620** emplois en lien avec l'activité du secteur, soit **9,3 %** des 49 800 emplois salariés en Guyane. Le CNES, Arianespace et les forces de sécurité (emplois directs) comptent pour 800 salariés alors que 2 500 salariés travaillent pour la chaîne de sous-traitance (emplois indirects). Près de 1 320 personnes sont employées par les donneurs d'ordre et les sous-traitants (emplois induits).

L'**industrie aurifère** représente le **1er poste** d'exportation de biens (hors spatial et réexportation de matériels de transports) avec une extraction moyenne d'1.2 tonne extraites ces 4 dernières années.

On y retrouve 51 métiers pour un emploi global de plus de 410 personnes employées par quelques dizaines d'entreprises artisanales et trois multinationales. La filière voit sa rentabilité renforcée par les cours de l'or à un niveau toujours élevé.

4. Le BTP

Du fait de la croissance démographique, les chantiers à venir sur la Guyane tant dans le bâtiment que dans les infrastructures sont pléthoriques et d'importantes tensions de recrutement se font sentir dans ce secteur d'activité.

En Guyane, 17,5 % des établissements actifs à caractère employeur exercent une activité liée à la construction. Le secteur représente **4,7 %** de la valeur ajoutée produite en Guyane, et il emploie **5,5 %** des effectifs salariés.

Les effectifs salariés du BTP se sont fléchis durant la crise du secteur entre 2015 et en 2016. Ceux-ci se sont reconstitués depuis, notamment grâce au chantier Ariane 6. Cette hausse se poursuit du fait du nombre de projet de construction en cours.

Le secteur intervient de manière dynamique en matière de formation et d'insertion par la création d'un GEIQ intervenant sur les 3 bassins du littoral. Son activité est fortement impactée par la saison des pluies et est encore beaucoup marqué par le travail dissimulé.

Les projets de recrutement dans le secteur sont estimés à **1 970** salariés en 2022, dont 31,5 % en emploi saisonnier. Les tensions de recrutement sont marquées, notamment par un manque de candidats et d'un niveau de qualification insuffisant. Ainsi plus de la moitié des projets de recrutement sont jugés difficiles.

En 2021, Pôle Emploi affichait près de **3 000** demandeurs d'emploi de catégorie A dans la construction, bâtiment et travaux publics. En amont, plus de **1 500** élèves suivent des formations dans la construction en 2021.

5. Le tertiaire

L'accroissement démographique s'accompagne d'une augmentation de la consommation des ménages en bien et en services (marchands et non marchands)

Le secteur du commerce représente **8,5 %** de la valeur ajoutée, et 18,5 % des établissements actifs guyanais ou 9,1 % des emplois salariés à fin 2021. Que ce soit pour le commerce de détail, le commerce de gros, le transport, l'hébergement et la restauration, ce secteur compose plus du tiers des créations d'entreprises chaque année.

Les services marchands (télécommunication, transport, services aux entreprises, l'hôtellerie-restauration, les services aux particuliers, activités financières et immobilières) représentent 37,1 % de la valeur ajoutée, 25,5 % des effectifs salariés, 42,0 % des établissements actifs employeurs du territoire. Ces activités sont en forte progression (36 % des créations d'entreprises en 2021).

Principal secteur en Guyane, les services non marchands (administrations publiques, santé, éducation et action sociale) génère **35,6 %** de la valeur ajoutée de Guyane, constituent 9,3 % des établissements actifs pour 52 % de l'emploi salarié total.

D – Les conditions de travail (Enquête INSEE 2015)

En 2015, **35 %** des salariés guyanais sont concernés par au moins trois contraintes physiques et **33 %** par au moins trois contraintes de rythme.

Une organisation du travail encore traditionnelle et des marges d'initiative réduites sont compensées par une faible formalisation des procédures et des rapports sociaux journaliers peu conflictuels.

L'agriculture et la construction présentent les conditions de travail les plus difficiles, particulièrement pour les emplois faiblement qualifiés. Les ouvriers et les employés de commerce et services cumulent plus souvent les contraintes. Leurs emplois sont les plus exposés puisque les pénibilités physiques augmentent les risques d'accidents de travail.

- **En Guyane, les contraintes sont très souvent physiques.**

Comme aux Antilles, les contraintes physiques impactent plus souvent les conditions de travail que les contraintes de rythme.

La situation des salariés de Guyane reste cependant la plus proche du niveau national. **35 %** d'entre eux déclarent au moins trois contraintes physiques dans leur travail, soit 0,5 points de plus que le niveau national (figure 1). Les hommes sont plus touchés que les femmes (41 % contre 28 %).

Néanmoins, les pénibilités les plus citées restent communes aux trois Départements Français d'Amérique et plus fréquentes qu'au niveau national. La position debout prolongée concerne **55 %** des salariés de Guyane (+ 4 points par rapport à la moyenne en France métropolitaine), de même que 41 % sont concernés par des postures pénibles et des déplacements longs ou fréquents (+ 6 points).

L'exposition aux risques professionnels est ressentie de façon similaire dans les trois DFA.

Comparés au niveau national, les salariés de Guyane se déclarent moins exposés aux bruits, accidents, infections et produits dangereux (– 6 à – 8 points d'écart avec les moyennes nationales).

A l'inverse, la pollution générée par les fumées et poussières constitue la principale nuisance aux yeux des salariés (+ 8 points). Les emplois du nettoyage et du BTP sont les premiers concernés, ainsi que, dans une moindre mesure, ceux de l'industrie et de l'agriculture.

- **Et rythmiques**

En Guyane, 33 % des salariés déclarent au moins trois contraintes de rythme, soit deux points de moins qu'au niveau national.

Cet écart se décompose entre un effet structurel de – 1,1 point lié à la structure productive propre à la région et un effet résiduel de – 0,9 point.

Dans les économies peu concurrentielles des Antilles-Guyane, l'activité présentielle, qui regroupe les activités orientées vers la satisfaction de la population présente sur le territoire, qu'elle soit résidente ou touriste, est importante. Les exportations limitées et l'étroitesse des marchés participent à une moindre pression face aux demandes extérieures.

La présence de l'activité spatiale, spécifique à la Guyane, peut expliquer en partie une pression temporelle plus forte dans les délais de production et la réponse à des demandes extérieures (+ 2 points en moyenne). Plutôt caractéristiques des emplois industriels dans les années 80, les rythmes mécanisés touchent de nos jours d'autres types d'emplois, y compris artisanaux.

- **Agriculture et BTP : secteurs plus exposés aux contraintes de rythme et physiques**

L'agriculture et la construction rassemblent les emplois les plus contraints.

En Guyane, dans ces secteurs, les contraintes physiques suivent la tendance nationale alors que les contraintes de rythme sont plus prononcées. Cependant, le poids de ces secteurs reste faible dans l'économie.

L'agriculture rassemble seulement **1 %** des salariés en France comme en Guyane. Malgré un ralentissement en 2013, la construction reste l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie guyanaise et emploie **8,5 %** des salariés (6,5 % au niveau national).

Dans l'industrie, les salariés de Guyane sont plus souvent affectés par des pénibilités physiques, alors que types et niveaux de contraintes restent proches du niveau national dans le secteur tertiaire. Moins exposés que dans les autres secteurs de l'économie, les salariés y sont en revanche beaucoup plus nombreux puisque le tertiaire regroupe 84 % des salariés en Guyane (76 % en France).

- **Les salariés soumis aux contraintes physiques plus exposés aux accidents**

En Guyane, **8 %** des salariés déclarent « au moins un accident de travail dans les douze derniers mois, même bénin, qui les a obligés à se faire soigner ».

La moitié des accidents nécessite un arrêt de travail.

La contrainte physique est le facteur qui augmente le plus la probabilité de déclarer un accident. L'état de santé et le fait de travailler sous pression doublent le risque d'avoir un accident.

L'âge et la catégorie socioprofessionnelle sont également des facteurs déterminants : par rapport au profil de référence, et toutes caractéristiques identiques par ailleurs, la probabilité d'accident est **1,4** fois plus forte pour les moins de 25 ans, **1,5** fois plus forte pour les ouvriers et presque deux fois moins élevée pour les cadres. Le secteur d'activité et la région influent peu sur la survenance des accidents.

E – Les données en santé au travail (CNAM-MSA 2019)

1. Accidentologie

En 2018, 359 accidents du travail ont eu lieu en Guyane, en baisse de 18 % en 1 an. 33 d'entre eux ont donné lieu à une incapacité partielle permanente, soit une proportion de 9 %. Cette proportion est de 4 points au-dessus de la moyenne nationale.

Les taux de fréquence et indice de gravité sont aux aussi bien en dessous de la moyenne nationale (5,9 % et 3,7 % respectivement en Guyane contre 21,3 % et 12,3 % pour la France dans son ensemble). Ces taux sont également en baisse par rapport aux données de 2017 (-2 pts et - 4pts respectivement).

Entre 2017 et 2018, tous les secteurs d'activité ont vu les accidents du travail diminuer, à l'exception du secteur de la construction (+ 8,6 %).

À l'instar de la moyenne française, les accidents du travail sont plus fréquents et plus graves dans le secteur agricole (qui regroupe moins de 1 % des salariés).

2. Pathologies professionnelles

- **Les troubles musculo-squelettiques (TMS)**

Les TMS restent la première cause de maladies professionnelles indemnisées. Ils représentent 100 % des MP indemnisées en 2018.

- **Les risques psychosociaux (RPS)**

Les RPS au travail et leur prévention sont devenus une préoccupation majeure en Guyane. Ici, comme ailleurs, la santé des travailleurs est liée aux évolutions du travail : précarisation de l'emploi et des statuts, identification des rythmes de travail, évolutions des modes de management, marges de manœuvre individuelles réduites, ...

Ces évolutions font peser sur les collectifs de travail et plus encore sur les individus des contraintes croissantes, qui contribuent à l'émergence des « risques psychosociaux ».

Avec ces risques, organisations et individus, victimes de stress et auteurs de violence, se trouvent pris dans une dynamique dans laquelle il n'est plus question de chercher à distinguer les victimes et les responsables des souffrances vécues, relationnels qui provoquent les tensions dont chacun peut devenir dans le même temps le levier et la victime.

Les risques psychosociaux ne sont donc pas une fatalité mais l'intervention dans ce domaine est d'autant plus difficile que ceux-ci couvrent des réalités diverses et complexes.

- **Les cancers professionnels**

L'enquête SUMER de 2010 a révélé qu'environ **10%** des salariés (soit 2.2 millions de personnes) avaient été exposés à au moins un produit chimique cancérigène au cours de la dernière semaine travaillée. Les expositions sont plus fréquentes chez les jeunes et plus souvent chez les hommes que chez les femmes.

Parmi les secteurs où le risque cancérigène est le plus présent on retrouve l'industrie du bois et le BTP, ainsi que les activités de maintenance, secteurs très présents en Guyane.

Le cancer est une maladie complexe, multifactorielle, et qui se manifeste jusqu'à plus de 40 ans après l'exposition pendant le travail. La croissance importante de l'activité en Guyane au cours des dernières années s'accompagne de nouvelles expositions à des produits cancérigènes qui ne sont, le plus souvent, pas évaluées et pour lesquelles les salariés ne sont pas informés sur les risques encourus.

Des interventions en prévention des risques liés aux produits cancérigènes sont donc primordiales pour la préservation de la santé des salariés dans le futur.

Les agents cancérigènes les plus connus sont les gaz d'échappement diesel, le benzène, les huiles minérales entières, les poussières de bois et la silice cristalline mais il y a aussi l'amiante, présente en Guyane comme ailleurs.

L'amiante est, au plan national, la seconde cause de maladies professionnelles après les TMS et la première cause de décès lié au travail (hors accidents du travail).

Le décret du 4 mai 2012 et ses arrêtés sont venus renforcer les exigences en matière de protection des travailleurs notamment les professionnels du second œuvre du bâtiment qui sont particulièrement concernés lors des interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

En Guyane, les risques liés à l'exposition aux fibres d'amiante demeurent un problème sous-estimé par nombre de propriétaires de locaux et par les entreprises intervenantes au cours de travaux de réhabilitation et rénovation.

Beaucoup de travaux continuent à être effectués dans des locaux construits antérieurement à 1997 sans qu'un diagnostic préalable n'ait été effectué. Par ailleurs, l'offre limitée en entreprises agréées pour le retrait de l'amiante (3 entreprises des Antilles et 1 entreprise Guyanaise) et l'absence de traitement des déchets au plan local renchérissent les coûts, incitent les maitres d'ouvrage à s'affranchir de leurs obligations.

3. Travail illégal

Le caractère endémique du travail illégal est un phénomène marquant de l'économie guyanaise qui n'épargne aucun secteur d'activité. Il se constate dans les entreprises de toutes tailles et concerne aussi bien les entreprises structurées, ayant pignon sur rue, que les chantiers du bâtiment et les particuliers.

S'il contribue, par son ampleur et sa généralisation, au déséquilibre et à la fragilisation de la vie économique et sociale, il crée, de plus, une frange de salariés précarisés exclus de toute préoccupation relative à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé, non suivis par les services de santé au travail.

II - LE PLAN NATIONAL SANTÉ AU TRAVAIL

Le plan présenté pour la période 2021-2025, qui fixe la feuille de route en matière de santé au travail pour les quatre prochaines années, est le fruit d'un travail de co-construction entre l'État, la Sécurité sociale et tous les organismes de prévention ainsi que les partenaires sociaux.

Son élaboration s'est appuyée sur le bilan du PST 3 et des PRST 3 (voir ci-dessous) publié en juillet 2021.

La philosophie d'ensemble du PST 3 reste pertinente. La primauté de la logique de la prévention par rapport à la logique réparation, la promotion d'une approche positive de la santé, la place majeure du dialogue social autour des conditions de travail ou celle de la prévention de la désinsertion professionnelle et de l'accompagnement des salariés vulnérables restent donc des fondamentaux de la prévention en santé au travail.

Sur l'ensemble de ces thèmes, une impulsion majeure a été donnée par l'ANI du 9 décembre 2020 et la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail. Le PST 4 traduit pleinement leur contenu et leur confère une dimension pleinement opérationnelle.

Parallèlement, de nouvelles thématiques ont été intégrées, à l'image des effets du changement climatique, des crises ou de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, les liens entre le PST 4 et les autres plans et programmes ayant un impact sur les travailleurs (santé, environnement, cancer, agriculture etc.) sont réaffirmés et approfondie. Le plan traduit pleinement la notion « d'allers vers » mise en œuvre en santé publique.

Composé d'un axe transversal relatif à la lutte contre les accidents du travail graves et mortels et de 4 axes stratégiques, le 4e plan est construit autour de 10 objectifs déclinés en 33 actions et 90 sous actions. De nombreux indicateurs de suivi et de livrables permettront de suivre leurs avancées.

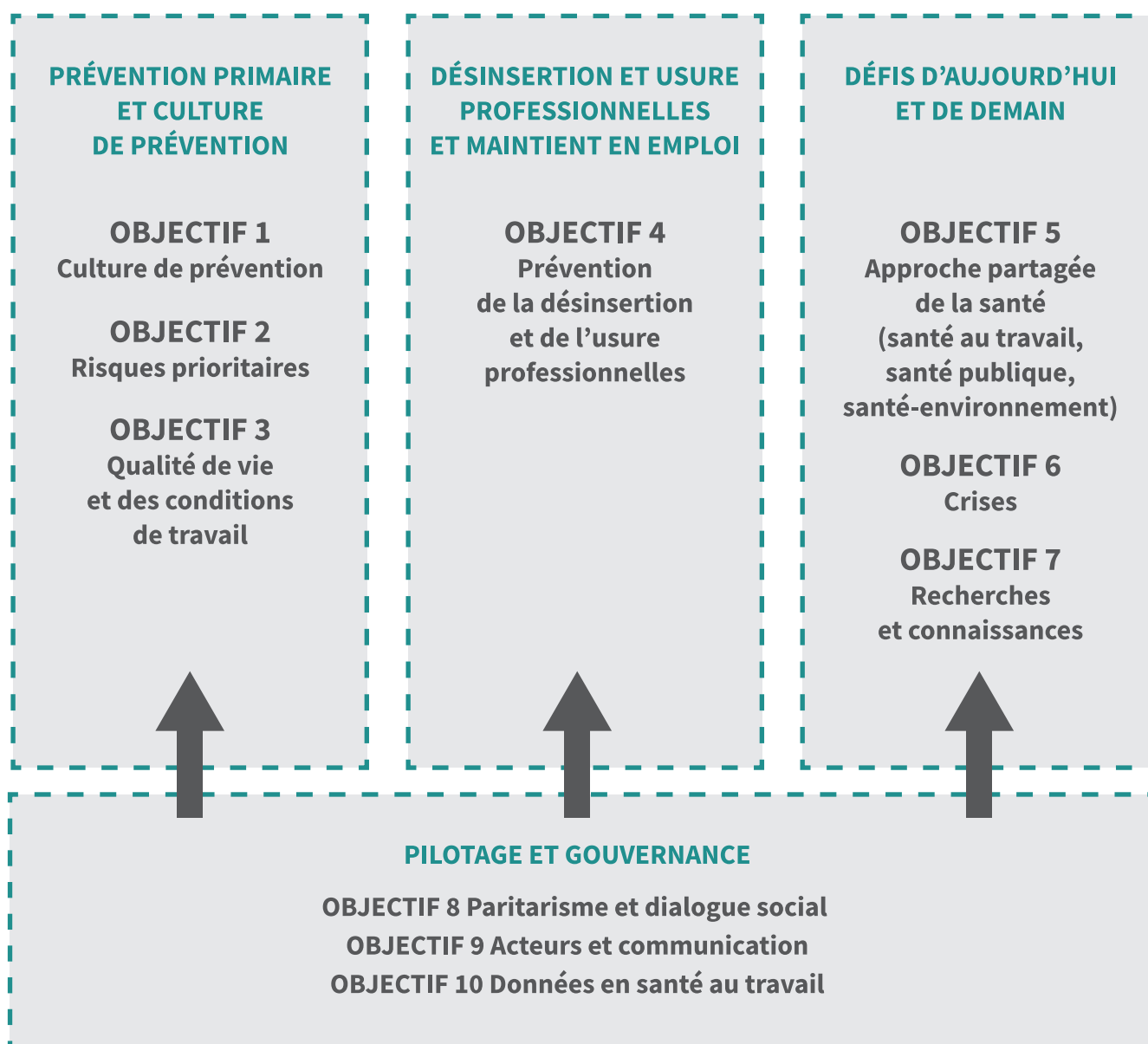
Le plan est également doté pour la première fois d'indicateurs stratégiques.

Le PST 4 sera décliné sur l'ensemble du territoire via des plans régionaux de santé au travail à l'horizon du premier semestre 2022.

Ils seront élaborés et mis en œuvre en lien avec les acteurs locaux pour répondre concrètement aux besoins des employeurs, des salariés et de leurs représentants sur le terrain.

4ème PLAN SANTÉ AU TRAVAIL

LUTTER CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS



Constitué d'un axe transversal et de quatre axes stratégiques, avec 10 objectifs opérationnels comprenant de nombreuses actions, le PST 4 permet d'aborder l'ensemble des défis prioritaires identifiés par les acteurs de la prévention.

AXE TRANSVERSAL

Lutter contre les accidents du travail graves et mortels

L'accidentalité au travail, et en particulier les accidents graves et mortels, demeurent la priorité de la politique publique de santé au travail. L'ensemble du plan y contribue, mais plus particulièrement certaines actions concrètes que l'on peut retrouver au sein des différents objectifs opérationnels. Cet axe dresse ainsi un diagnostic de ces accidents et remet en lumière la manière dont y répond le plan de manière transversale. Un accent particulier sera mis sur le ciblage des actions pour prendre en charge les publics prioritaires ou particulièrement exposés (jeunes, travailleurs intérimaires et détachés notamment). La prise en compte de la réalité de chaque territoire sera une priorité.

- **AXE STRATÉGIQUE 1 Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention**

Il ne s'agit plus seulement de réagir aux accidents et maladies survenus du fait du travail mais d'évaluer les risques de manière préalable et systématique pour les réduire ou les éviter, et de promouvoir un environnement de travail propice à l'amélioration de la santé. Le PST 4 mobilisera l'ensemble des acteurs de la prévention afin de permettre l'appropriation la plus large possible d'une culture de prévention, que ce soit par le renforcement des démarches d'évaluation des risques professionnels, la promotion de la formation en santé au travail, une meilleure conception des équipements et lieux de travail ou encore la prévention des risques liés aux mutations du marché du travail : nouvelles technologies, formes particulières d'emploi... Les différences d'exposition liées au sexe seront, de manière transversale, mieux prises en compte (objectif 1). La poursuite de la mobilisation sur certains risques prioritaires, auxquels sont ajoutés les troubles musculo-squelettiques, semble également indispensable (objectif 2), de même que la promotion de démarches en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail qui, lorsqu'elles sont fondées sur un véritable dialogue social et professionnel, permettent d'accompagner les transformations du travail et des organisations, voire d'accroître l'égalité femmes-hommes dans les entreprises (objectif 3).

- **AXE STRATÉGIQUE 2 Structurer, développer la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention de l'usure, le maintien dans l'emploi et accompagner les salariés et les entreprises concernées**

Cet axe vise à mieux coordonner et rendre plus accessibles les actions de prévention de la désinsertion professionnelle, de l'usure professionnelle et de maintien en emploi. Le PST 4 devra matérialiser les avancées majeures ouvertes par l'ANI et la loi du 2 août 2021 en matière de mobilisation des services de prévention et de santé au travail sur le sujet, de détection du risque et d'amélioration de la prise en charge des personnes concernées. Le PST 4 vise ainsi à renforcer la prévention primaire collective des risques d'usure professionnelle, à repérer de manière précoce les salariés concernés par un risque de désinsertion professionnelle afin de déclencher le plus tôt possible une prise en charge coordonnée, et enfin à favoriser le maintien en emploi des personnes, en faisant mieux connaître les dispositifs existants et en les adaptant toujours plus aux réalités des situations vécues dans une logique de parcours (objectif 4).

- **AXE STRATÉGIQUE 3 Adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain**

Les travailleurs sont concernés par des risques ou des pathologies relevant de multiples facteurs – issus de leur milieu professionnel comme de leurs pratiques quotidiennes ou de l'environnement dans lequel ils évoluent – sur lesquels il convient d'agir de manière cohérente et coordonnée. Dans ce cadre, le PST 4 souhaite encourager une approche partagée de la santé intégrant, tout en respectant leurs spécificités, santé au travail, santé publique et santé-environnement (objectif 5). Par ailleurs, ces dernières années ont été marquées par des crises d'ampleur où la prise en compte de la santé au travail était essentielle pour aider entreprises et pouvoirs publics à préserver à la fois la santé des populations et la continuité des activités : épisodes météorologiques extrêmes (canicule, tempêtes), incendies de Notre-Dame de Paris ou de l'usine Lubrizol à Rouen en 2019, crise sanitaire liée à la Covid-19, etc. Le PST 4 semble ainsi un levier pertinent pour développer des stratégies d'anticipation et des outils de gestion des crises intégrant pleinement les enjeux de santé au travail (objectif 6). Enfin, le PST 4 traduit l'ambition de développer les activités de recherche permettant de mieux comprendre et mesurer les interactions entre les conditions de travail et la santé des travailleurs – préalable indispensable au développement de 20 mesures de prévention adaptées. Le PST 4 examinera notamment la faisabilité d'une stratégie nationale de recherche en santé au travail, la déploiera le cas échéant, et renforcera la veille sur les risques émergents et leurs conséquences sur les conditions de travail (objectif 7).

- **AXE STRATÉGIQUE 4 Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail**

La consolidation du pilotage et de la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail est un enjeu majeur des prochaines années. Ayant à cœur de répondre à cette préoccupation, les partenaires sociaux ont exprimé dans l'ANI leur souhait de renforcer le dialogue social tant en entreprise que dans les branches professionnelles (entendues comme instances paritaires et devant donc mobiliser organisations syndicales de salariés et organisations professionnelles d'employeurs) sur la prévention des risques professionnels. Aux niveaux national et régional également, la loi du 2 août 2021 réforme les instances de gouvernance sur les conditions de travail. Le PST 4 vise ainsi à accompagner toutes ces évolutions du dialogue social (objectif 8). Il renforce par ailleurs la place des services de prévention et de santé au travail (SPST) auprès des entreprises, mais aussi des autres acteurs et réseaux ayant un rôle d'accompagnement de proximité, avec des stratégies pour mieux les coordonner et diffuser les ressources en prévention (objectif 9).

Le PST 4 a également pour objectif de mieux structurer et partager les données de santé au travail, en lien avec les partenaires sociaux, notamment en accompagnant la numérisation des données individuelles de santé au travail dans les SPST, en favorisant le traitement de données collectives à des fins de prévention et en améliorant le recueil et l'exploitation des données d'activité des SPST à des fins de pilotage (objectif 10).

III - LE PLAN REGIONAL SANTE AU TRAVAIL (PRST 4)

A – Éléments de bilan du PRST 3 (ANNEXE)



PRST 3

**PLAN REGIONAL SANTE
AU TRAVAIL DE GUYANE**

2016 – 2020



B – La construction du PRST 4

Le PRST 2021-2025 se doit d'être un outil essentiel de la politique de prévention menée par l'ensemble des acteurs de la Guyane.

Une large concertation a été mise en place avec les différents acteurs de la prévention des risques professionnels. Dès l'année 2022, lorsque les grandes lignes du PST 4 ont été connues, le Comité de Pilotage de la Guyane a été réuni pour présenter ces axes aux partenaires et recueillir leurs suggestions.

Le Comité de Pilotage est constitué par :

- **Le pôle travail de la DETCC ;**
- **La direction des risques professionnels de la CGSS ;**
- **Les Services de Prévention et de Santé au Travail : le Service Interentreprises de Santé au Travail de Kourou et Ouest Guyane (STKOG) et le Centre Interprofessionnel de Santé au Travail de Cayenne (CISTC) ;**
- **L'Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail (l'ARACT).**

Un travail d'échange des objectifs et des actions - en cours ou à venir - entre les membres du comité de pilotage a mis en évidence les préoccupations communes en matière de santé et de sécurité des travailleurs.

Les actions du PRST 4 sont le fruit de cette concertation afin d'associer efficacité et résultat.

Les objectifs propres à chacun ont un but commun : **préserver l'intégrité physique et mentale du travailleur.**

Il sera également soutenu par de nombreux autres acteurs locaux qui seront associés à différentes actions (CCIG, ARS, OPPBTP, etc. ...).

Ce PRST 4 a été construit selon la trame du Plan national.

C – Les actions du PRST 4

Le plan régional reprend les grands axes du plan national et s'inscrit dans la continuité du PRST 3. Certaines actions comme les actions coup de poing dans le secteur du BTP sont des réussites depuis **5 ans** et seront maintenues dans ce nouveau plan. De nouvelles perspectives sont également abordées au regard du contexte local.

Les actions contenues dans ce plan ont été élaborées à partir des pistes d'actions formulées dans le plan national et déclinées au regard des problématiques locales. Certaines ont été entièrement conçues à partir des constats propres à la situation de la Guyane.

Il est également important de préciser que ce plan s'étale de **2021 à 2022**. Il est donc susceptible d'évoluer. Il est très probable que des actions viendront s'ajouter au fil du temps, en fonction des idées formulées et des problèmes rencontrés.

Les grands axes de ce PRST 4 se regroupent en **20 fiches actions** abordant différents risques comme le risque chimique et amiantes, les risques psychosociaux, le risque de TMS, le risque de chute de haute, les Instances Représentatives du Personnel (IRP), les populations vulnérables (intérimaires, Très Petites entreprises (TPE), jeunes travailleurs, seniors, ...).

C'est ainsi que de multiples actions seront menées ces 4 prochaines années en associant l'information, (différents supports d'information, de communication et de sensibilisation), mais également des contrôles. Il est possible de constater que certaines actions auraient pu apparaître dans plusieurs thèmes. Les thèmes choisis pour regrouper ces actions correspondent aussi à différentes approches possibles de la prévention des risques.

D – Le suivi du PRST 4

À l'initiative de la DETCC qui préside le comité de pilotage, les membres du comité se réuniront régulièrement afin de faire un état d'avancement et un retour d'expérience des actions menées et de faire évoluer le PRST 4 selon les besoins. En effet, le PRST est un outil de travail qui n'est pas figé. Tout au long de ces 4 années, le plan sera révisé pour répondre à la réalité du terrain en s'étoffant d'éventuelles actions.

Chaque action est pilotée par un membre du comité qui doit, lorsque l'action est clôturée ou en fin d'année si celle-ci est engagée, faire un rapport synthétique de l'activité agrémenté des indicateurs retenus.

Au niveau national, un comité de pilotage, présidé par le directeur général du travail ou son représentant assure le suivi des actions à partir des indicateurs, propose des adaptations et définit des priorités annuelles.

LES ACTIONS DU PRST 4

| LISTE DES ACTIONS

N°01	RENFORCER LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET DE PRÉVENTION DES RISQUES	22
N°02	INTÉGRER LES ENJEUX DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LA FORMATION	23
N°03	AGIR EN AMONT SUR LA CONCEPTION DES ÉQUIPEMENTS ET DES LIEUX DE TRAVAIL	24
N°04	ADAPTER LA PRÉVENTION PRIMAIRE AUX MUTATIONS ET TRANSITIONS DU TRAVAIL	25
N°05	PRÉVENIR L'EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES ET A L'AMIANTE	26
N°06	AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES CHUTES DE HAUTEUR ET DE PLAIN-PIED	27
N°07	MIEUX ÉVALUER ET PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX	28
N°08	PRÉVENIR LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL	29
N°09	PRÉVENIR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES	30
N°10	PROMOUVOIR LA DÉMARCHE QVCT EN ENTREPRISE	31
N°11	ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL	32
	ET DES ORGANISATIONS GRÂCE AUX DÉMARCHES QVCT	
N°12	RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE COLLECTIVE DE L'USURE PROFESSIONNELLE	33
N°13	REPÉRER LES SALARIÉS EXPOSÉS À UN RISQUE DE DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE	34
N°14	PRÉVENIR LES RISQUES MULTIFACTORIELS	35
N°15	PROMOUVOIR LE RÔLE DES BRANCHES PROFESSIONNELLES	36
N°16	RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL RELATIF AUX CONDITIONS DE TRAVAIL	37
N°17	SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL AUPRÈS DES ENTREPRISES	38
N°18	LES ACTEURS DE LA PREVENTION EN ENTREPRISE	39
N°19	DÉPLOYER DES STRATÉGIES DE DIFFUSION DES RESSOURCES EN PRÉVENTION	40

ACTION N° 01

RENFORCER LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

SERVICES PILOTES	DETCC - SPST - CGSS
RÉFÉRENCES PST4	AT Graves et Mortels - Axe stratégique 1 – objectif 1 - action 1.1
CIBLE DE L'ACTION	Monde de l'entreprise dans sa globalité.
OBJECTIF DE L'ACTION	La loi du 2 août 2021 renforçant la prévention en santé au travail confirme que l'évaluation des risques est la pierre angulaire de toute démarche de prévention des risques professionnels. Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) constitue ainsi un préalable indispensable à la définition d'actions de prévention². Le PST 4 doit poursuivre les efforts d'accompagnement de cette démarche. Dans une optique de traçabilité collective des expositions professionnelles, la loi prévoit également la conservation des versions successives des DUERP sur un portail numérique.
DESCRIPTION DE L'ACTION	• Diffuser auprès des entreprises, des salariés, des instances représentatives du personnel, des branches professionnelles la réglementation relative au DUERP et notamment les dispositions de la loi du 2 août 2021 • Favoriser la diffusion des outils d'aide à la démarche d'évaluation et de prévention des risques pro, notamment vers les TPE-PME (OIRA, MonDocUnique Prem's, Systera, ...). • Garantir une traçabilité collective des expositions pro grâce au portail numérique de conservation des DUERP (niveau national).
INDICATEURS	• Nombre de réunion/ateliers d'information. • Nombre de participants. • Nombre de secteurs d'activité représentés lors de ces manifestations. • Nombre d'utilisations des outils numériques d'aide à l'évaluation du risque. • Nombre de DUERP sur le portail.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	1 ^{er} semestre 2023

| ACTION N° 02

TRAVAIL DANS LA FORMATION À TOUTES LES ÉTAPES DE LA VIE

SERVICES PILOTES	SPST – CGSS – DETCC – ARACTE
RÉFÉRENCES PST4	AT Graves et Mortels - Axe stratégique 1 – objectif 1 - action 1.2
CIBLE DE L'ACTION	Jeunes, nouveaux chefs d'entreprises, indépendants.
OBJECTIF DE L'ACTION	Développer une information, des messages sur la culture de prévention avant l'entrée sur le marché du travail ou au moment de la création d'entreprise.
DESCRIPTION DE L'ACTION	• Organiser des actions d'information (interventions en milieu scolaire, en CFA, informations sur réseaux sociaux, développement d'un outil d'information « ludique » sur l'évaluation des risques à destination d'un public jeune...). Avec une convention entre le Rectorat et la CGSS. • Développer des actions de sensibilisation sur les risques professionnels à l'occasion de la préparation des stages professionnels des jeunes en classe de 3ème. • Déployer l'outil TUTOPREV PEDAGOGIE dans l'ensemble des lycées professionnels. • Mener des actions d'information en direction des travailleurs indépendants.
INDICATEURS	• Nombre de réunion/ateliers d'information. • Nombre de participants. • Nombre de secteurs d'activité représentés lors de ces manifestations. • Nombre d'information/courrier délivré aux indépendants.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	2023

ACTION N° 03

AGIR EN AMONT SUR LA CONCEPTION DES ÉQUIPEMENTS ET DES LIEUX DE TRAVAIL

SERVICES PILOTES	DETCC - CGSS - ARACTE
RÉFÉRENCES PST4	AT Graves et Mortels - Axe stratégique 1 – objectif 1 - action 1.3
CIBLE DE L'ACTION	Secteur bois et BTP.
OBJECTIF DE L'ACTION	La prise en compte des conditions de travail et de la sécurité au moment de la conception des matériaux, équipements et outils amenés à être utilisés en entreprise participe pleinement de la culture de prévention.
DESCRIPTION DE L'ACTION	• Renforcer la surveillance du marché des équipements de travail et équipements de protection individuelle. • Contrôler la conformité des machines neuves entrant en Guyane et mettre en place un partenariat entre le pôle Travail, le pôle Concur-rence et le service des douanes (échange d'informations et con-trôles communs). • Sensibiliser les architectes sur les risques professionnels et les in-ter-ventions ultérieures sur l'ouvrage. • Réunion de sensibilisation avec l'ensemble des architectes et MOA en co-animation avec la CGSS (invitation de l'OPPBTP)
INDICATEURS	• Nombre de réunion/ateliers d'information. • Nombre de participants. • Nombre de contrôle machine neuve. • Nombre d'architectes sensibilisés.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	2023 - 2024

| ACTION N° 04

ADAPTER LA PRÉVENTION PRIMAIRE AUX MUTATIONS ET TRANSITIONS DU TRAVAIL

SERVICES PILOTES	DETCC - SPST
RÉFÉRENCES PST4	Axe stratégique 1 – objectif 1 - action 1.4
CIBLE DE L'ACTION	Salariés d'entreprises de travail temporaire, travailleurs indépendants et salariés détachés.
OBJECTIF DE L'ACTION	Les transitions numériques et environnementales font éclore de nouveaux métiers et de nouvelles organisations, au sein desquelles la préservation de la santé et la sécurité au travail doit être réinterrogée et intégrée dans les décisions stratégiques et opérationnelles.
DESCRIPTION DE L'ACTION	• S'appuyer sur les contrôles en matière de détachement et de travail illégal pour promouvoir des conditions de travail et d'hébergement conformes aux dispositions du code du travail français. • Sensibiliser et mettre à disposition des outils adaptés et compréhensibles sur les droits des travailleurs par exemple et les consignes en matière de prévention de risques. • Améliorer le suivi pour les travailleurs indépendants et les salariés des entreprises de travail temporaire par les SPST.
INDICATEURS	• Nombre de réunion/ateliers d'information. • Nombre de participants. • Nombre de contrôles réalisés par l'inspection du travail. • Nombre de tels travailleurs suivis par les SPST.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	2023 - 2024

ACTION N° 05

PRÉVENIR L'EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES ET À L'AMIANTE

SERVICES PILOTES	DETCC - CGSS
RÉFÉRENCES PST4	AT Graves et Mortels - Axe stratégique 1 – objectif 2 - action 2.1
CIBLE DE L'ACTION	Monde agricole, Entreprises de Second Œuvre, Maitrises d'Ouvrages, Maitrises d'Œuvre.
OBJECTIF DE L'ACTION	Les produits chimiques peuvent provoquer des effets insidieux après des années d'exposition du travailleur à de faibles doses, voire plusieurs années après la fin d'exposition. Les difficultés rencontrées sur le terrain pour la définition et la mise en œuvre de mesures de prévention sont encore nombreuses et des actions de sensibilisation, d'information, d'accompagnement doivent être coordonnées et développées en particulier pour les populations les plus vulnérables. Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur le repérage amiante avant travaux, un accompagnement des acteurs confrontés à l'amiante permettra une meilleure appropriation et une sécurisation des protocoles d'intervention
DESCRIPTION DE L'ACTION	• Informer et former les exploitants agricoles à l'utilisation des produits phyto (Novembre Vert de la CGSS). • Sensibiliser les différentes cibles par des rencontres, réunions d'information présentielle ou webinaires, en partenariat avec la CCI, l'OPPBTP, la chambre des métiers et les organisations professionnelles (FRBTP et CAPEB). • Promouvoir le guide sous-section 4 Guyane. • Renforcer les contrôles de l'inspection du travail sur les chantiers de réhabilitations.
INDICATEURS	• Nombre de réunion/ateliers d'information. • Nombre de participants. • Nombre de contrôles réalisés par l'inspection du travail.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée du PRST4

| ACTION N° 06

AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES CHUTES DE HAUTEUR ET DE PLAIN-PIEDS

SERVICES PILOTES	CGSS - DETCC - SPST - ARACTE
RÉFÉRENCES PST4	AT Graves et Mortels - Axe stratégique 1 – objectif 2 - action 2.2
CIBLE DE L'ACTION	Entreprises de Second Œuvre, Maitrises d'Ouvrages, Maitrises d'Œuvre.
OBJECTIF DE L'ACTION	Les chutes de hauteur et de plain-pied demeurent l'une des premières causes d'accidents du travail, notamment dans le secteur du bâtiment, et de façon marquée dans les petites entreprises. En 2019, on comptait plus de neuf millions et demi de journées d'incapacité temporaire dues aux chutes, 2e cause d'accidents du travail dont la cause est connue et 2e cause de décès.
DESCRIPTION DE L'ACTION	• Réaliser un diagnostic de la sinistralité régionale afin de permettre un ciblage spécifique des secteurs. • Promouvoir la prévention des chutes de hauteur. • Améliorer la conception et la réalisation des chantiers en sécurité par l'implication des MOA, notamment ceux des maisons individuelles. • Continuer le « club CSPS » et inviter l'OPPBTP. • Poursuivre les actions « coup de poing BTP » en partenariat entre la DETCC et la CGSS.
INDICATEURS	• Nombre de réunion/ateliers d'information. • Nombre de participants. • Nombre d'opération coup de poing.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée du PRST4

ACTION N° 07

MIEUX ÉVALUER ET PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

SERVICES PILOTES	CGSS - ARACTE - DETCC - SPST
RÉFÉRENCES PST4	Axe stratégique 1 – objectif 2 - action 2.3
CIBLE DE L'ACTION	Entreprises de Second Œuvre, Maitrises d'Ouvrages, Maitrises d'Œuvre.
OBJECTIF DE L'ACTION	En Guyane, les RPS sont actuellement à un haut niveau de préoccupation avec de plus en plus de situations d'alertes ou avérées. Il faut porter au plus près des entreprises et de ses acteurs internes, les méthodes et outils permettant l'évaluation et la prévention des RPS.
DESCRIPTION DE L'ACTION	- Faciliter l'appropriation par les TPE-PME et par les managers à tous les niveaux, des outils et méthodes pour évaluer et prévenir les RPS (ex : outil RPS-DU par l'INRS ou méthode diag photo par l'ANACT). - Elaborer un outil de prévention des RPS en amont des évolutions organisationnelles. - Réaliser un Guide « Comment choisir un consultant » en RPS. - Renforcer la prévention des risques psychosociaux dans le secteur agricole (Novembre vert et ...)
INDICATEURS	- Nombre de réunion/ateliers d'information. - Nombre de participants. - Nombre d'alertes des IRP.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée du PRST4

ACTION N° 08

PRÉVENIR LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL : TRAJET ET MISSION

SERVICES PILOTES	CGSS - DETCC - ARACTE - SPST
RÉFÉRENCES PST4	AT Graves et Mortels - Axe stratégique 1 – objectif 2 - action 2.4
CIBLE DE L'ACTION	Le monde de l'entreprise dans sa globalité (employeurs, CSE, OS/OP, branches).
CONTEXTE DE L'ACTION	Le risque routier demeure la première cause de mortalité au travail : en 2019, on compte ainsi 406 personnes tuées dans un accident de la route lié au travail, dont 295 lors d'un accident de trajet (trajet entre le lieu de résidence ou de repas et le lieu de travail) et 111 lors d'un accident de mission. Par ailleurs, la même année, 13 302 personnes étaient victimes d'un accident de trajet et 9 690 victimes d'un accident de mission d'après le bilan 2019 de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière.
DESCRIPTION DE L'ACTION	• Approfondir la connaissance du risque routier professionnel (statistique de la CGSS et la Préfecture). • Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et sa prise en compte dans le DUERP. • Développer les échanger des bonnes pratiques via le club sécurité routière de Guyane (partenariat CGSS, Préfecture et DETCC).
INDICATEURS	• Nombre de réunion/ateliers d'information. • Nombre de participants. • Données statistiques sur la sinistralité routière liée au travail consolidées et enrichies.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée du PRST4

ACTION N° 09

PRÉVENIR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

SERVICES PILOTES	CGSS - SPST - ARACTE
RÉFÉRENCES PST4	Axe stratégique 1 – objectif 2 - action 2.5
CIBLE DE L'ACTION	Les secteurs : aide et soins à la personne, la propreté et le commerce.
CONTEXTE DE L'ACTION	Les TMS sont à l'origine de plus de quatre maladies professionnelles reconnues sur cinq, avec une tendance à la hausse ces dernières années. Ils sont généralement liés à une combinaison de facteurs relevant des conditions et de l'organisation du travail, notamment les contraintes physiques, les contraintes liées à l'organisation du travail et les facteurs psychosociaux. Ils altèrent la santé des travailleurs et pèsent sur la performance des entreprises. Les statistiques annuelles de sinistralité permettent d'identifier plusieurs secteurs d'activité particulièrement touchés : l'aide et les soins à la personne (les métiers du grand âge et de l'autonomie plus particulièrement, au sein desquels les femmes sont surreprésentées), la propreté, le transport et la logistique, le commerce, le BTP et les industries métallurgique et agroalimentaire.
DESCRIPTION DE L'ACTION	• Promouvoir les démarches de prévention des TMS auprès des entreprises les plus concernées (programme TMS PRO et méthode Trouver/Trouvons Mes Solutions adaptées (TMSa)). • Aider à l'évaluation des risques : proposer aux branches professionnelles des outils pour aider à évaluer les risques de TMS (tenir compte du télétravail notamment). • Renforcer la communication, à la fois pour sensibiliser les publics et les secteurs concernés à l'importance de la prévention des TMS. • Valoriser les bonnes pratiques et faire connaître les outils et aides mobilisables à l'appui de démarches de prévention.
INDICATEURS	• Nombre de réunion/ateliers d'information. • Nombre de participants. • Nombre d'entreprises engagées dans la démarche.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée du PRST4

ACTION N° 10

PROMOUVOIR LA DÉMARCHE QVCT EN ENTREPRISE

SERVICES PILOTES	ARACTE
RÉFÉRENCES PST4	Axe stratégique 1 – objectif 3 - action 3.1
CIBLE DE L'ACTION	Monde de l'entreprise dans sa globalité.
CONTEXTE DE L'ACTION	L'ANI consacre la méthode opérationnelle développée par l'Anact pour construire et mettre en œuvre une démarche QVCT, étape par étape. Il importe de mieux faire connaître cette méthode dans les entreprises, en particulier les TPE-PME : En sensibilisant et en formant tous les acteurs de l'entreprise à l'intérêt de cette démarche et à ses composantes essentielles (association de l'ensemble des parties prenantes, diagnostic partagé, expérimentations et pérennisation des meilleures solutions).
DESCRIPTION DE L'ACTION	- Former et outiller les acteurs de l'entreprise à la mise en œuvre de démarches QVCT. - Sensibiliser les chefs d'entreprise et les responsables intermédiaires, notamment de TPE, sur les questions de santé en tant qu'enjeux de performance (outils comme les « espaces de discussion sur le travail » ou la démarche « Et si on parlait travail ? ») - Déployer et enrichir le dispositif « REFLEXQVT » pour mettre à disposition des TPE-PME une offre de conseil de qualité sur la QVCT.
INDICATEURS	- Nombre de réunion/ateliers d'information. - Nombre de participants. - Nombre d'entreprises engagées dans le dispositif.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée du PRST4

| ACTION N° 11

ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS GRÂCE AUX DÉMARCHES

SERVICES PILOTES	DETCC – ARACTE - SPST
RÉFÉRENCES PST4	Axe stratégique 1 – objectif 3 - action 3.2
CIBLE DE L'ACTION	Monde de l'entreprise dans sa globalité.
CONTEXTE DE L'ACTION	L'intensification des changements organisationnels modifiant le travail et ses conditions de réalisation, dont le télétravail généralisé durant l'épidémie de la Covid-19 est une illustration, exige d'accroître les efforts d'accompagnement de ces transformations et de renforcer les compétences de conduite du changement favorables à la santé au travail, particulièrement pour les TPE-PME.
DESCRIPTION DE L'ACTION	- Accompagner les nouvelles configurations des lieux et espaces de travail, notamment le travail à distance, en promouvant le dialogue professionnel comme levier de QVCT (kit méthodologique). - Accompagner le dialogue social et professionnel portant sur les transformations numériques et les outils digitaux (webinaires et guide).
INDICATEURS	- Nombre de téléchargements du kit. - Nombre d'inscriptions aux webinaires. - Nombre de téléchargement du guide.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	2023

ACTION N° 12

RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE COLLECTIVE DE L'USURE PROFESSIONNELLE QVCT

SERVICES PILOTES	PRITH - DETCC - ARACTE
RÉFÉRENCES PST4	Axe stratégique 2 – objectif 4 - action 4.1
CIBLE DE L'ACTION	Monde de l'entreprise dans sa globalité.
CONTEXTE DE L'ACTION	Loin de ne concerner qu'une population « sénior », la prévention primaire de l'usure professionnelle devrait bénéficier à tous les salariés, dès leur entrée dans la vie active. Les caractéristiques des organisations du travail, d'une part, et des parcours professionnels, d'autre part, sont déterminantes dans les processus d'usure et sont donc de puissants leviers de prévention.
DESCRIPTION DE L'ACTION	• Inciter davantage les entreprises à identifier et réduire les facteurs de risques à l'origine de phénomènes d'usure professionnel grâce au dialogue social d'entreprise et de branche. • Anticiper les processus d'usure intervenant au cours des parcours professionnels en particulier par le développement des compétences, notamment en milieu et fin de carrière.
INDICATEURS	• Nombre d'accords de prévention prévus à l'article L. 4162-1 du code du travail au niveau des entreprises et des branches. • Nombre de référentiels de branche mentionnés à l'article L. 4163-2 du même code.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée du PRST4

ACTION N° 13

REPÉRER LES SALARIÉS EXPOSÉS À UN RISQUE DE DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE AFIN DE DÉCLENCHER DES PRISES EN CHARGE PLUS PRÉCOCES ET MIEUX COORDONNÉES

SERVICES PILOTES	CGSS - SPST
RÉFÉRENCES PST4	Axe stratégique 2 – objectif 4 - action 4.2
CIBLE DE L'ACTION	Monde de l'entreprise dans sa globalité.
CONTEXTE DE L'ACTION	Pour prévenir les risques de désinsertion professionnelle, la Haute Autorité de santé recommande de repérer, si possible en amont de l'arrêt de travail, toute altération de l'état de santé du travailleur ayant un retentissement sur ses capacités fonctionnelles et de travail. Cette détection précoce des situations individuelles, notamment par les SPST et l'Assurance Maladie mais aussi par les employeurs, est la condition d'une prise en charge suffisamment anticipée. Pour être effectives, détection et prise en charge doivent également être mieux coordonnées entre tous les acteurs de la PDP, ce que pourront améliorer les nouvelles cellules PDP des SPST et les plateformes pluridisciplinaires de l'Assurance Maladie en cours de déploiement en lien avec les acteurs du maintien en emploi et de la compensation du handicap.
DESCRIPTION DE L'ACTION	• Détecter le plus tôt possible les salariés en risque de désinsertion professionnelle dans les entreprises. • S'appuyer sur les nouvelles structures dédiées à la PDP au sein des SPST et de l'assurance maladie pour mieux coordonner la prise en charge des salariés.
INDICATEURS	• Nombre de rendez-vous de liaison. • Nombre de visites de mi- carrière, de visites de reprise et de pré reprise et suites données à ces visites (aménagement de postes ou de temps de travail, re-classements, inaptitudes, licenciement, etc.). • Nombre et part de SPSTI ayant mis en place une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle. • Nombre de salariés suivis par les cellules PDP des SPST.

ACTION N° 14

PRÉVENIR LES RISQUES MULTIFACTORIELS ET AGIR SUR LES DÉTERMINANTS DE SANTÉ EN MILIEU PROFESSIONNEL

SERVICES PILOTES	SPST – ARS – DETCC – ARACTE - Asso Sportive
RÉFÉRENCES PST4	Axe stratégique 3 – objectif 5 - action 5.2
CIBLE DE L'ACTION	Monde de l'entreprise dans sa globalité.
CONTEXTE DE L'ACTION	Au-delà de l'exposition aux risques professionnels inhérente à l'activité de l'entreprise, certaines pathologies peuvent apparaître en raison de risques multiples rencontrés en tout lieu et à tout moment par les personnes au cours de leur vie (alimentation, consommation d'alcool, tabagisme, sédentarité...).
DESCRIPTION DE L'ACTION	• Rapprocher les acteurs de la santé publique, santé environnement et santé au travail. • Promouvoir les activités physiques et sportives (APS) et la nutrition en milieu professionnel. • Développer les actions de lutte contre les addictions en milieu pro-fessionnel.
INDICATEURS	• Nombre de réunion/ateliers d'information. • Nombre de participants. • Nombre d'APS. • Nombre des salariés sensibilisés aux conduites addictives.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée du PRST4

ACTION N° 15

PROMOUVOIR LE RÔLE DES BRANCHES PROFESSIONNELLES EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE TRAVAIL

SERVICES PILOTES	DETCC
RÉFÉRENCES PST4	Axe stratégique 4 – objectif 8 - action 8.2
CIBLE DE L'ACTION	Les branches professionnelles.
CONTEXTE DE L'ACTION	La branche professionnelle constitue un espace de dialogue social entre employeurs et représentants des salariés. À cet égard, de nombreuses thématiques de négociation relevant de la branche professionnelle présentent des liens avec la santé au travail : L'attractivité des métiers (parcours professionnels, emploi et compétences), la prévention de l'usure professionnelle et le maintien en emploi, etc. Par ailleurs, les branches professionnelles jouent un rôle clé dans la production d'outils opérationnels, en particulier au service des petites et moyennes entreprises, souvent moins dotées en ressources. Dans le prolongement de l'ANI et de la loi, le PST représente une opportunité pour les branches de s'emparer davantage de la prévention des risques professionnels et d'en faire un thème de dialogue social.
DESCRIPTION DE L'ACTION	Inciter les branches professionnelles à définir de façon paritaire les priorités de la prévention des risques professionnels pour leurs secteurs.
INDICATEURS	- Mise en place de commissions paritaires dédiées aux conditions de travail. - Nombre de recommandations des CTN. - Nombre d'outils d'évaluation des risques de branche.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée du PRST4

ACTION N° 16

RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL RELATIF AUX CONDITIONS DE TRAVAIL AU SEIN DES ENTREPRISES

SERVICES PILOTES	DETCC - ARACTE
RÉFÉRENCES PST4	Axe stratégique 4 – objectif 8 - action 8.3
CIBLE DE L'ACTION	Les représentants du personnel et les membres du CSE.
CONTEXTE DE L'ACTION	Pour les entreprises qui en disposent, le CSE doit exercer pleinement les prérogatives importantes qui lui ont été dévolues en santé au travail dont notamment la prise en compte de la santé au travail dans les orientations globales de l'entreprise, avec l'aide, le cas échéant d'une commission santé, sécurité et conditions de travail. La prévention des risques professionnels nécessite une mobilisation de tous les acteurs de l'entreprise y compris les salariés et leurs représentants, dont les représentants de proximité le cas échéant. La mise en place d'un dialogue social renforcé suppose que la prévention des risques professionnels puisse être abordée plus largement dans l'institution représentative du personnel que constitue le CSE.
DESCRIPTION DE L'ACTION	• Développer la formation des représentants du personnel dans le domaine de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (guide CSE). • Promouvoir l'implication du CSE dans l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise.
INDICATEURS	• Nombre de formations dispensées conformément à la réglementation et qualité de ces formations. • Taux de DUERP soumis annuellement au CSE.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée du PRST4

| ACTION N° 17

RENFORCER LA PLACE DES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL AUPRÈS DES ENTREPRISES

SERVICES PILOTES	DETCC – SPST - CGSS
RÉFÉRENCES PST4	Axe stratégique 4 – objectif 9 - action 9.1
CIBLE DE L'ACTION	SPST, SPSTI et SST agricole.
CONTEXTE DE L'ACTION	La loi du 2 août 2021 renforçant la prévention en santé au travail confirme le rôle central des services de prévention et de santé au travail en tant qu'acteurs de proximité des entreprises en matière de prévention. Elle prévoit également plusieurs évolutions majeures visant à enrichir l'offre de service des SPST, améliorer la qualité de l'action des services et renforcer leur rôle en matière de diffusion des messages de prévention.
DESCRIPTION DE L'ACTION	• Présenter l'offre socle de la loi du 2 août 2021 aux entreprises. • Proposer une offre de service aux travailleurs indépendants et les chefs d'entreprises. • Relayer les outils et messages de prévention du PRST.
INDICATEURS	• Nombre de publication sur le contenu de l'offre socle. • Nombre de travailleurs indépendants affiliés à un SPSTI ou SST agricole. • Nombre de chefs d'entreprise bénéficiant des services offerts à leurs salariés par leur SPSTI. • Nombre de SPST autonomes prenant en charge le suivi individuel de travailleurs extérieurs. • Part des SPSTI ayant conclu un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec la DETCC et la CGSS.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée du PRST4

| ACTION N° 18

LES ACTEURS DE LA PREVENTION EN ENTREPRISE

SERVICES PILOTES	DETCC
RÉFÉRENCES PST4	Axe stratégique 4 – objectif 9 - action 9.2
CIBLE DE L'ACTION	Les acteurs en SST.
CONTEXTE DE L'ACTION	Poursuivre la mobilisation de la DETCC pour impulser et animer les initiatives sur les territoires et accompagner les entreprises, en lien avec les autres préventeurs.
DESCRIPTION DE L'ACTION	Mobiliser la DETCC, notamment l'inspection du travail sur les enjeux de santé au travail, clairement identifiés dans ses objectifs stratégiques (chute de hauteur, amiante, risque chimique, équipement de travail, ...) et avec des moyens d'action renouvelés et
INDICATEURS	Nombre de contrôle de l'inspection du travail.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée du PRST4

ACTION N° 19

DÉPLOYER DES STRATÉGIES DE DIFFUSION DES RESSOURCES EN PRÉVENTION, EN MOBILISANT TOUS LES RELAIS

SERVICES PILOTES	DETCC – CGSS – ARACTE – SPST
RÉFÉRENCES PST4	Axe stratégique 4 – objectif 9 - action 9.3
CIBLE DE L'ACTION	Les acteurs en SST.
CONTEXTE DE L'ACTION	Des constats partagés sous le PRST 3 : • Un besoin des groupes de travail de bénéficier d'un appui sur le volet communication dans le cadre de leurs travaux, • Une communication non coordonnée entre les acteurs du PRST, • Une identité visuelle perfectible, • Une absence de stratégie de communication partagée entre les préventeurs, pas de groupe de travail dédié à la communication sous le PRST3, • Des outils de communication non utilisés (site internet...), • Un côté partenarial du PRST méritant d'être davantage mis en avant.
DESCRIPTION DE L'ACTION	• Communiquer de manière large et coordonnée sur les messages de prévention les plus importants. • Valoriser et mettre à disposition les outils développés par les acteurs du PRST. • Développer des stratégies partenariales en direction de réseaux d'acteurs pouvant relayer des ressources en prévention vers les entreprises.
INDICATEURS	• Nombre de publications externes utilisant le logo PRST Guyane. • Nombre de « publications » PRST sur les différents canaux de publication des partenaires. • Nombre de sujets communiqués en lien avec la prévention des risques.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée du PRST4

ANNEXE BILAN PRST 3

**Direction Entreprises, Travail,
Consommation et Concurrence (DETCC)**

BILAN

PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL GUYANE 2016-2020



PRST 3
PLAN REGIONAL SANTE
AU TRAVAIL DE GUYANE
2016 - 2020

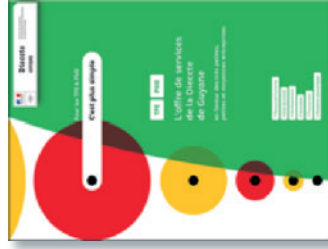
Le **Plan Régional Santé Travail de Guyane** s'est achevé en décembre 2020. Cette 3^{ème} édition du PRST a fait l'objet d'un bilan exhaustif suivant, que vous pouvez retrouver sur le site de la DETCC de Guyane.

Nous vous proposons ici, une synthèse des productions et évènements majeurs émanant des différentes actions de travail et classés selon les thématiques du plan.

La culture de prévention dans les entreprises et l'usure professionnelle

Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention dans les entreprises, notamment dans les PME-TPE

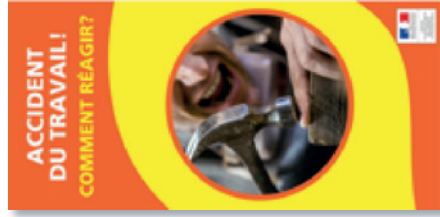
Les outils et événements :



La promotion des **outils DUERP** sur le site internet de la D ETCC ;

Un **livret numérique** proposant l'offre de service de la DE TCC ;

La réalisation et la diffusion d'un dépliant « **Accident du travail ! Comment réagir ?** »



Des **forums CHSCT** réunissant plus de 100 participants dont des chefs d'entreprise, membres de CHSCT, RH et préventeurs sur les thématiques de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), les accidents du travail, le risque chimique et le Comité Social Economique (CSE) ;

Des **tables rondes MASE** en partenariat avec la CCI réunissant plus de 115 participants dont des chefs d'entreprises, membres de CHSCT, RH et préventeurs pour la promotion de la santé et la sécurité au travail ;

Des **newsletters** régulièrement envoyées et des fiches d'accueils réalisés par les services de santé au travail ;

Des **petits déjeuners de sensibilisation** en partenariat avec le CIS TC réunissant plus de 100 participants sur la thématique DUERP ;

Le **salon de la prévention** (cf page 7) .

Agir par la formation



L'outil :

La réalisation et la diffusion d'un **guide apprenti-e**.

Informier et communiquer

Évènements :

Des petits déjeuners de sensibilisation en partenariat avec le CIS TC réunissant plus de 80 participants dont des chefs d'entreprise, membres de CHSC T, RH et représentants sur la thématique « **alcool et drogue au travail** ».

Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

L'outil et évènements :

L'**utilisation de TMSP RO** de la CGSS ;

Des **petits déjeuners de sensibilisation** en partenariat avec le CIS TC réunissant plus de 90 participants dont des chefs d'entreprise, membres de CHSC T, RH et prévoyance sur la thématique TMS.

Conception des lieux de travail

Évènement :

Une réunion de sensibilisation avec les maîtres d'ouvrages et les architectes sur le thème, les **interventions ultérieures sur l'ouvrage**.

Cibler les risques prioritaires

Prévenir l'exposition à l'amiante et aux produits chimiques

Les outils et événements :

Un **guide amiante** à destination des donneurs d'ordres sur la sous-section 3 et la sous-section 4 ;

Un **guide amiante** pour les travaux en sous-section 4 ;

Une **sensibilisation au grand public** sur le risque amiante en Guyane, en partenariat avec l'ARS et la CGSS via une **campagne d'affichage**, de distribution de **dépliant** d'information et utilisation des **médias TV et radio** ;

Des **réunions d'informations et de sensibilisations** au risque amiante ;

Deux **colloques amiante** avec les professionnelles et les donneurs d'ordres ;

Des **contrôles des chantiers** amiante par les services de l'inspection du travail ;

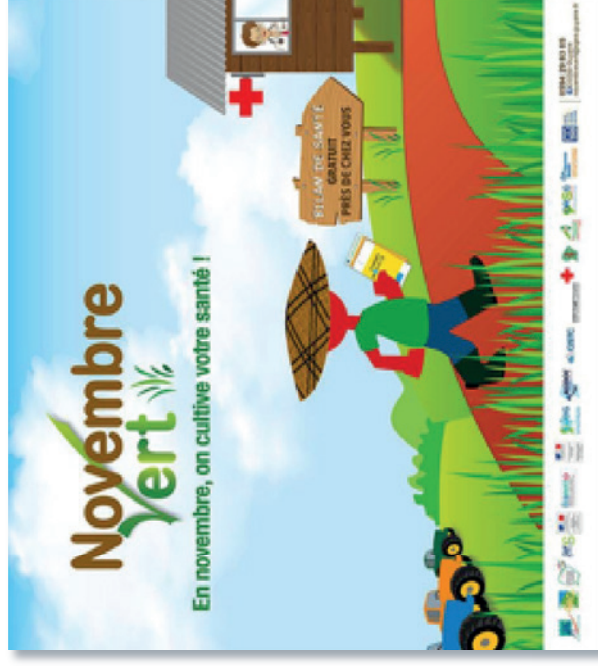


La réalisation des **fiches en treprise** par les services de santé au travail sur le risque chimique ;

La **promotion de l'outil SEIRICH** pour l'évaluation et la gestion du risque chimique par des réunions de sensibilisations et des **ateliers pratiques** en partenariat avec la CGSS ;

La participation à « **Novembre Vert** » de la CGSS pour la sensibilisation sur les bonnes pratiques et l'utilisation des produits phyto-sanitaires ;

Le **salon de la prévention** (cf page 7).



Prévenir les risques psychosociaux (RPS)

L'outil :

La réalisation et la diffusion d'**un guide RPS** en partenariat avec la CGSS



Prévenir les chutes de hauteurs et de plain-pied

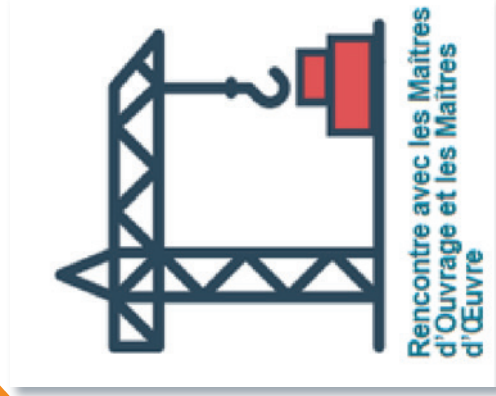
Les outils et évènements :

La promotion de l'outil en ligne www.chutesdehauteur.com via la campagne « travaux en hauteur , pas droit à l'erreur » ;

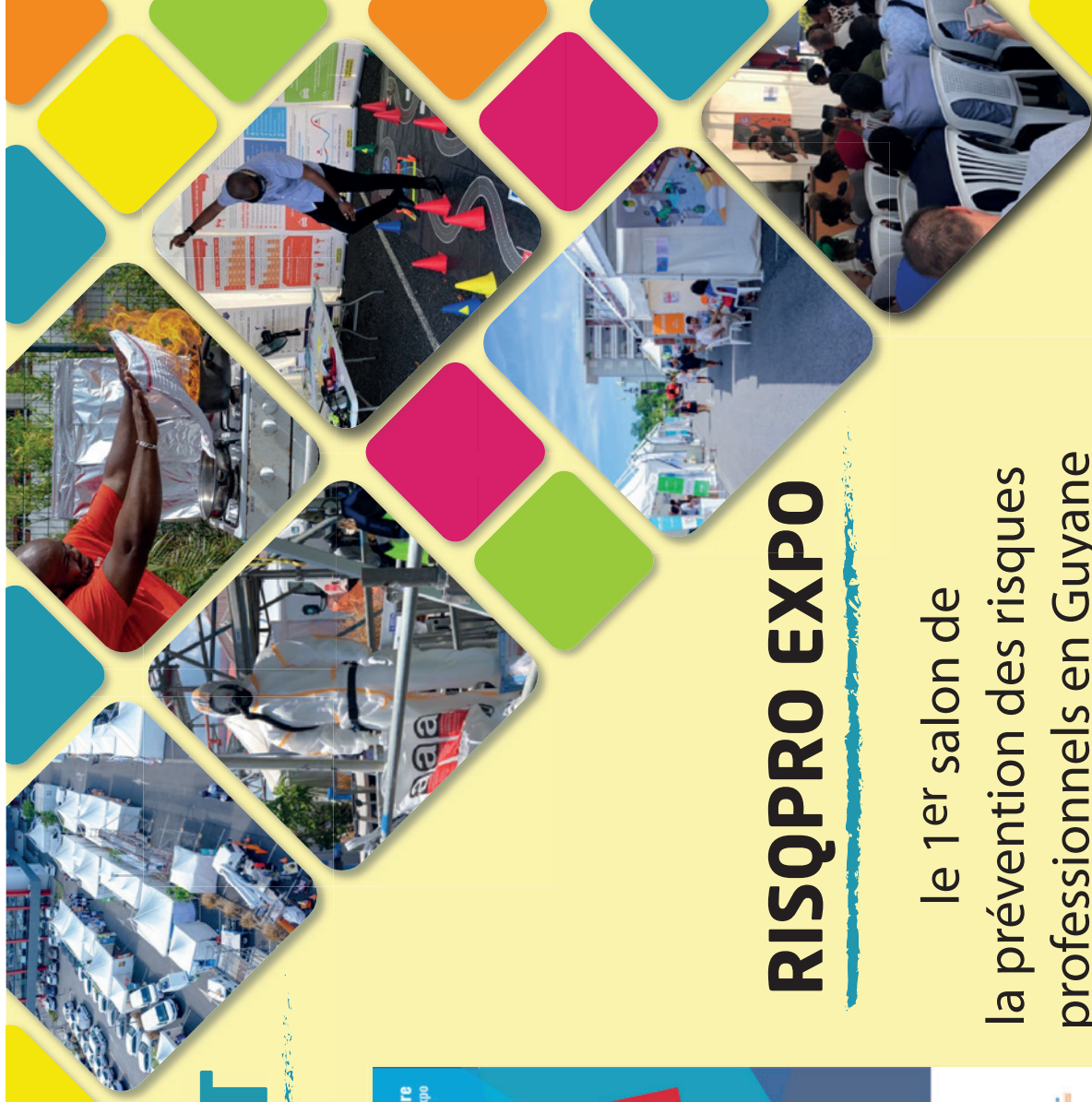
Les **réunions d'information et de sensibilisation**, pour la prise en compte de la sécurité sur les chantiers le plus en amont possible . Avec 32 rencontres avec les MOA et plus de 10 réunions sur le risque chute de hauteur avec les CSPS ;

Un **contrôle des chantiers** par les services de l'inspection du travail et la réalisation de **14 actions coup de poing** en partenariat avec le service prévention des risques professionnels de la C GSS.

Pour plus de 200 arrêts de travaux pour risque de chute de hauteur, plus de 350 chantiers contrôlés et plus de 600 entreprises rencontrées. De plus, il y a eu également eu 56 injonctions sur chantier et 6 sanctions administratives pour non-respect de décision d'arrêt de travaux .



ÉVÈNEMENT



RISQPRO EXPO

le 1^{er} salon de
la prévention des risques
professionnels en Guyane

ÉVÈNEMENT : RISQPRO EXPO, le 1^{er} salon de la prévention des risques professionnels en Guyane

Du 13 au 15 novembre 2019, piloté par la CGSS de Guyane, a eu lieu le 1^{er} salon de prévention des risques professionnels organisé sur le territoire : RisqPro.

Ce salon a été dédié à la prévention des risques professionnels pour tous les chefs d'entreprises et les salariés pour :

découvrir comment **améliorer leur sécurité au travail** et **prévenir** les accidents et les maladies professionnelles.

connaître **les équipements** disponibles en Guyane,

comprendre avec des exemples concrets la **gestion des risques** dans les secteurs du BTP, du transport, de la santé ou du service à la personne.

Des conférences, ateliers entreprises et plus de 30 exposants experts et partenaires de la CGSS Guyane, pour **faire connaître les formations et équipements disponibles en Guyane**. Une multitude d'exercices de sécurité, quizz et démonstrations, pour illustrer concrètement **la gestion des risques professionnels** dans différents secteurs seront proposés dans les domaines tels que : le BTP, le transport, la santé, le service à la personne,...

Avec en plus des **stands**, des **conférences** et des **tables rondes** planifiés sur les 3 jours avec différentes thématiques comme l'amiante, les chutes de hauteur, la sécurité routière, les aides financières, ...

Le bilan de cet événement :

Le salon a servi de tremplin à **la promotion de plusieurs des sujets investis par le PRST3**. Il a été l'occasion d'animer des ateliers pratiques, des conférences, de tenir des stands thématiques, de diffuser des outils et de sensibiliser les acteurs de l'entreprise, les préventeurs et les scolaires.

**+ de 1 500
personnes
présentes
sur le salon**

**+ de 400
personnes
participantes aux
conférences**

**+ de 500
scolaires
participants au salon
et aux confé-
rences**

Avec 95%
de retour positif et
de satisfactions sur
l'ensemble du
salon

Remerciements :

A l'ensemble des partenaires du PRST 3 de Guyane, spécialement les pilotes des actions et contributeurs, dont l'investissement a permis la réalisation de nombreux outils et événements au service de la politique régionale de la santé et la sécurité au travail.

**Direction Entreprises, Travail,
Consommation et Concurrence (DETCC)**



DGCOPOP
DETCC
Direction des Entreprises,
du Travail,
de la Consommation
et de la Concurrence



➤ **Direction des entreprises, du Travail,
de la Consommation et de la Concurrence**
2240 route de montabo – Zac Hibisucs – 97300 Cayenne
05 94 21 41 01
973.uc1@guyane.pref.gouv.fr

➤ **Antenne de Kourou**
5 rue Paul Akioupou - BP710 - 97387
05 94 32 74 95
973.uc1@guyane.pref.gouv.fr

➤ **Antenne de Saint Laurent du Maroni**
16/18 boulevard Malouet - 97320 Saint Laurent du Maroni
05 94 34 73 40
973.uc1@guyane.pref.gouv.fr